

# ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

## Plan de passation de marchés : les experts de la DGMP en séances sectorielles

Styve Claudel ONDO MINKO  
Libreville/Gabon

**L**ES conférences sur la planification de passation de la commande publique pour l'exercice budgétaire 2021 ont été ouvertes le 17 décembre dernier par le ministre du Budget et des Comptes publics, Sosthène Ossoungou Ndibangoye. Cette phase protocolaire a été suivie, le 21 décembre, par le déploiement de six équipes de la Direction générale des marchés publics (DGMP) auprès de chacune des missions concernées. À l'auditorium du ministère de l'Économie et de la Relance, dans

le cadre de ces séances sectorielles, les programmes et les opérateurs associés à la Mission 27 (Stratégie économique) – Mission transversale regroupant les ministères de l'Économie et de la Promotion des investissements –, ont été édifiés par le Groupe 1 sur le montage des Plans de passation de marchés (PPM). Aussi, les participants se sont-ils imprégnés de ce que la DGMP assure le contrôle de la passation et de l'exécution des marchés publics. Et que l'article 40 confère à cette administration la mission d'accompagner les administrateurs de crédits depuis la planification de leurs marchés

jusqu'à leur approbation. À l'instar de ses collègues qui se sont déployés dans d'autres administrations, Narcisse Mbia, l'expert et formateur à la DGMP responsable du Groupe 1, a exposé sur les dispositions réglementaires, l'intérêt et l'avantage du Plan de passation de marchés, les risques liés à son absence, la méthodologie dans le cadre de son élaboration, les différentes étapes de la planification et la présentation de l'avis général. Sur les risques liés à l'absence de PPM, les responsables de programmes et les opérateurs associés ont appris qu'ils peuvent tomber dans le piège de l'improvisation dans le recours à la procédure. En sus de recourir à une procédure inadaptée (l'appel d'offres restreint en lieu et place



Photo: DR

**La phase de questions-réponses entre l'expert du Groupe 1 et les chefs de programmes de la Mission 27.**

de l'appel d'offres ouvert, par exemple). Pis, qu'ils s'exposent à la mauvaise utilisation et aux risques de perte des crédits, à l'usage inadéquat des moyens humains et matériels, à l'allon-

gement des délais de préparation et à la difficulté pour la personne responsable des marchés (PRM) de suivre et à faire exécuter plusieurs marchés à la fois dont certains sont complexes.

### PDIL : un séminaire pour une meilleure appropriation des projets



Photo: Antoine Essone

ENA  
Libreville/Gabon

**V**ENUS de Libreville, Oyem, Franceville, Koula-Moutou et Lambaréné, maires, chefs de quartier, experts de ces localités ont, trois jours durant, renforcé leurs capacités en termes de gestion et utilisation des PACQS (Projets d'aménagement concerté des quartiers), émanation du Projet de développement des infrastructures locales 2 (PDIL 2) ayant succédé au PDIL 1. Qu'il s'agisse des projets déjà réalisés ou en projection, l'intérêt était de faire en sorte que ces personnalités puissent arriver à mieux s'approprier ce qui est réalisé à leur profit. D'où les objectifs de cette formation consistaient non seulement au partage du processus d'élaboration de ces projets avec les différentes parties prenantes. Mais également à amener les partici-

pants à la maîtrise des spécificités des différents outils d'un projet d'aménagement concerté de quartier. Avec, au finish, la possibilité pour ces derniers de " pouvoir établir un diagnostic synthétique et transversal ". Au sortir de cette formation, les participants étaient suffisamment outillés pour s'engager dans la mise en œuvre et le suivi évaluation de la mise en route de tels projets. La philosophie que poursuit le PDIL 2 vise l'amélioration de l'accès des populations des quartiers sous-intégrés aux infrastructures et services urbains et le renforcement des capacités basiques de gestion municipale des villes bénéficiaires du projet. Le séminaire de formation était axé sur trois principaux modules, à savoir la consolidation de la connaissance du PDIL, l'élaboration des PACQS avec sélection des zones de projets et l'identification des axes stratégiques de développement.

## Marchés publics : les garde-fous contre les chantiers inachevés

SCOM  
Libreville/Gabon

**D**ANS la perspective de dissocier les rôles dans le cadre de la chaîne de dépense, et déboucher sur un meilleur contrôle et une gestion rationnelle de la commande publique, le gouvernement a procédé au désossement de la Direction générale du budget et des finances publiques (DGBFIP), à la faveur du Conseil des ministres du 31 janvier 2020, pour (re)mettre sur pied la Direction générale des marchés publics (DGMP). Aussi, la nouvelle entité a-t-elle désormais pour prérogatives d'assurer l'exécution de la politique du gouvernement en matière de passation, d'approbation et de contrôle de l'exécution des marchés publics. Toute chose qui favorisera, espèrent les pouvoirs publics, des procédures de contrôle plus efficaces et efficaces. En droite ligne avec la lutte contre les pratiques illicites, à l'instar de la corruption et la surfacturation, qui ont été long-

temps à l'origine de la floraison des chantiers inachevés.

Lors de la clôture, dernièrement, de l'atelier de formation sur la commande publique et les contrôles des marchés au profit des agents de la DGMP, le secrétaire général du ministère du Budget et des Comptes publics, Patrice Inguila, et le directeur général des Marchés publics, Pénafort Mintsya Oyame, ont ainsi exprimé la volonté du gouvernement à mettre un terme à cet état de fait. Pour que le spectacle des infrastructures inachevées – qui tire sa source des détournements et autres malversations financières orchestrées notamment par les responsables administratifs –, ne soit plus fréquent dans notre pays, la nouvelle DGMP dispose donc d'attributions renforcées. C'est ainsi qu'elle dispose du droit de centraliser la passation, l'approbation et le contrôle de l'exécution de la commande publique. Cette administration a également la latitude d'assurer le contrôle et la régularité de tous les marchés publics. En sus d'ap-



Photo: Julie Ngumbi

**Toujours inachevé, le chantier Dorade, à Port-Gentil, donne l'impression d'avoir été mal pensé.**

porter un appui technique aux autorités contractantes, depuis la préparation des dossiers d'appel d'offres jusqu'à la réception définitive des prestations. Mieux, la DGMP veille aussi à ce que, pour chaque exercice budgétaire, le montant additionné des marchés passés par entente directe au sein des départements ministériels, des institutions constitutionnelles, des sociétés d'État, des établissements publics de l'État et des collectivités locales ne dépasse pas le seuil de 15 % du montant total de leurs marchés. Toute entente au-delà de ce seuil étant subordonnée à l'approbation préalable de l'Autorité de régulation.